

DE L'AFFECTION DES PÈRES POUR LEURS ENFANTS¹

À Madame d'Estissac²

Madame, si l'étrangeté et la nouveauté, qui, selon l'habitude prise, donnent du prix aux choses, ne me sauvent pas, je ne sortirai jamais de cette sottise entreprise³ ; mais elle est si fantastique et a un air si éloigné de l'usage commun que cela pourra lui donner un passage. C'est une humeur mélancolique – et une humeur par conséquent très opposée à ma disposition naturelle –, humeur produite par le chagrin de la solitude dans laquelle je m'étais jeté il y a quelques années⁴, qui m'a mis d'abord en tête cette idée folle de me mêler d'écrire. Et puis, me trouvant entièrement dépourvu et vide de toute autre matière, je me suis offert à moi-même comme sujet [de mon livre]. C'est le seul livre au monde de son espèce : le dessein en est bizarre et extravagant. Il n'y a rien dans ce travail qui soit digne d'être remarqué sinon cette bizarrerie, car à un sujet aussi vain et aussi futile, le meilleur ouvrier du monde n'aurait pas su donner une forme qui mérite qu'on l'expose dans un ouvrage littéraire. [Je dirai] maintenant, Madame, que, ayant à y faire mon portrait au naturel, j'aurais oublié un trait important dans ce tableau si je n'y avais pas représenté l'honneur que j'ai toujours rendu à vos mérites. Et j'ai voulu le dire spécialement au début de ce chapitre parce que, parmi vos autres

1. Il est apparemment paradoxal que ce chapitre adressé à Madame d'Estissac soit intitulé ainsi « De l'affection des pères pour leurs enfants » ; mais Montaigne l'assimile à un père, rôle qu'elle a fort bien tenu (voir note suivante). Divers événements mentionnés dans cet *Essai* permettent de le dater approximativement ; le dernier est la mort du maréchal de Montmorency : en 1579. On a remarqué la manière très personnelle de cet *Essai* où Montaigne « exprime des sentiments bien à lui, sur des sujets qui concernent la pratique courante de la vie » (P. Villey). Enfin, au début, « il formule clairement son dessein de se peindre ».

2. Madame d'Estissac est la mère de Charles d'Estissac qui accompagnera Montaigne dans son grand voyage de 1580. Veuve depuis 1565 (elle se remariera en 1580 – peu de temps après le moment où Montaigne a écrit ce passage), elle avait aussi une fille, Claude, qui épousera en 1587, le comte de La Rochefoucauld dont Montaigne parle dans le Livre I, chap. XLII.

3. C'est-à-dire : *Les Essais*.

4. C'est en « l'an du Christ 1571... que Michel de Montaigne, depuis longtemps déjà ennuyé de l'esclavage de la Cour du Parlement et des charges publiques... vint à part se reposer sur le sein des doctes Vierges, dans le calme et la sécurité » [de son château], ainsi qu'il le fit graver dans sa « librairie ».

bonnes qualités, celle de l'amour que vous avez montré pour vos enfants tient l'une des premières places. Celui qui connaîtra l'âge auquel Monsieur d'Estissac, votre mari, vous laissa veuve, les grands et honorables partis qui vous ont été offerts autant qu'à Dame de France de votre condition, la constance et la fermeté avec lesquelles vous avez supporté, durant tant d'années et à travers tant d'épineuses difficultés, la charge et la conduite de leurs affaires qui vous ont conduite dans tous les coins de France et qui vous assaillent encore, l'heureux acheminement que vous avez donné à ces affaires par votre seule sagesse ou votre heureuse fortune, [celui-là] dira avec moi que nous n'avons point d'exemple d'amour maternel en notre temps qui soit plus certain que le vôtre. Je loue Dieu, Madame, de ce que cet amour est si bien employé car les bonnes espérances que donne de lui Monsieur d'Estissac, votre fils, garantissent assez que, lorsqu'il en aura l'âge, vous tirerez de lui l'obéissance et la reconnaissance [qu'on peut attendre] d'un très bon fils. Mais parce que, à cause de son enfance, il n'a pas pu remarquer les très grands services qu'il a reçus de vous en si grand nombre, je veux, si ces écrits viennent un jour à tomber entre ses mains, lorsque je n'aurai plus ni bouche ni parole qui puisse le dire, qu'il reçoive de moi le témoignage suivant, tout à fait conforme à la vérité, qui lui sera encore plus vivement attesté par les bons effets qu'il éprouvera [de vos soins], s'il plaît à Dieu : c'est dire qu'il n'y a pas de gentilhomme en France qui doive plus à sa mère que lui, et qu'il ne peut donner à l'avenir de preuve plus certaine de sa bonté et de sa valeur qu'en reconnaissant que vous êtes une telle mère.

S'il y a quelque loi vraiment naturelle, c'est-à-dire quelque instinct qui se voie universellement et perpétuellement empreint dans les bêtes et en nous (ce qui n'est pas sans controverse), je peux dire que, à mon avis, après le souci que chaque être vivant a de se préserver et d'éviter ce qui nuit, l'affection que celui qui engendre a pour sa progéniture occupe la seconde place dans ce rang. Et parce que la nature semble nous l'avoir recommandée en se préoccupant d'étendre et de faire avancer les parties successives de cette sienne mécanique, ce n'est pas étonnant si, à reculons, dans le sens des enfants aux parents, elle n'est pas aussi grande.

Ajoutons cette autre considération, qui est d'Aristote¹, [à savoir] que celui qui fait du bien à quelqu'un l'aime mieux qu'il n'en est aimé, et que celui à qui l'on doit aime mieux que celui qui doit ; et que tout ouvrier aime mieux son ouvrage qu'il ne serait aimé de lui si l'ouvrage éprouvait des sentiments. Parce que nous chérissons l'existence et [que] l'existence

1. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IX, 7.

consiste dans le mouvement et l'action, cela fait que chacun existe en quelque sorte dans son ouvrage. Celui qui fait du bien, exerce une action belle et honorable ; celui qui reçoit, exerce une action utile seulement ; or l'utile est beaucoup moins digne d'être aimé que l'honorable. L'honorable est stable et permanent, fournissant à celui qui l'a fait une satisfaction constante. L'utile se perd et s'oublie facilement, et le souvenir n'en est [du moins] ni aussi frais ni aussi doux. Les choses nous sont plus précieuses si elles nous ont coûté davantage, et il est plus difficile de donner que de prendre.

Puisqu'il a plu à Dieu de nous douer de quelque capacité de raisonnement afin que nous ne soyons pas, comme les bêtes, servilement assujettis aux lois communes mais que nous nous y adaptions par notre jugement et par notre libre volonté, nous devons bien accorder un peu à la simple volonté de la nature, mais non nous laisser emporter tyranniquement par elle : la raison seule doit avoir la conduite de nos inclinations. J'ai, pour ma part, le goût extraordinairement insensible à ces propensions qui sont produites en nous sans l'ordre et l'entremise de notre jugement ; c'est ainsi par exemple que, sur le sujet dont je parle, je ne peux pas éprouver¹ cette passion avec laquelle on embrasse les enfants encore à peine nés et qui n'ont ni mouvement de l'âme ni forme reconnaissable du bon cœur par quoi ils puissent se rendre aimables. Et je n'ai pas supporté de bon cœur qu'ils fussent élevés auprès de moi. Une affection vraie et bien réglée² devrait naître et augmenter d'elle-même avec la connaissance qu'ils nous donnent d'eux ; et alors, s'ils le méritent, l'inclination naturelle marchant avec la raison, nous devrions les chérir d'un amour vraiment paternel, et porter sur eux, s'ils sont autres, un jugement conforme en nous soumettant toujours à la raison, nonobstant la force de la nature. Il en va fort souvent tout autrement, et la plupart du temps nous nous sentons plus émus par les trépignements, les jeux et les puériles naïvetés de nos enfants que nous ne le sommes ensuite par leurs actions bien faites³, comme si nous les avions aimés pour notre passe-temps, comme des guenons, non comme des hommes. Et tel leur fournit bien généreusement des jouets dans leur enfance qui se trouve très chiche à la moindre dépense qu'il leur faut quand ils sont à l'âge de la capacité. Il semble même que la jalousie que nous avons de les voir paraître [dans le monde] et en jouir quand nous sommes [nous-mêmes] sur le point de le quitter, nous rende plus économes et avarés envers

1. « Recevoir », dit le texte, c'est-à-dire : comprendre et admettre et, par conséquent, éprouver.

2. Ou rationnelle.

3. « Actions toutes formées », dit le texte : sans doute, les actions de garçons bien conscients.

eux : il nous est désagréable qu'ils nous marchent sur les talons comme pour nous solliciter de sortir. Et si ce devait être pour nous un sujet de crainte, puisque l'ordre des choses veut qu'ils ne peuvent, à dire la vérité, exister et vivre qu'aux dépens de notre existence et de notre vie, nous ne devons pas nous mêler d'être pères.

Quant à moi, je trouve que c'est de la cruauté et de l'injustice que de ne pas les admettre au partage et à la communauté de nos biens et de ne pas en faire des compagnons dans l'entière connaissance de nos affaires domestiques quand ils en sont [devenus] capables, et que de ne pas restreindre nos avantages et en retrancher quelque chose pour pourvoir aux leurs puisque nous les avons engendrés à cette fin. C'est une injustice de voir qu'un père vieux, cassé par l'âge et demi-mort, jouisse seul, à un coin du foyer, des biens qui suffiraient à la promotion et à l'entretien de plusieurs enfants, et qu'il les laisse pendant ce temps perdre leurs meilleures années sans se consacrer au service public pour acquérir une meilleure situation ou à la connaissance des hommes. On les jette dans le désespoir [qui les pousse] à chercher par quelque voie, si illégitime soit-elle, à pourvoir à leur besoin : ainsi j'ai vu, de mon temps, plusieurs jeunes hommes de bonne famille si habitués au vol qu'aucune [mesure de] correction ne pouvait les en détourner. J'en connais un de bien apparenté à qui, sur la prière d'un de ses frères, très honorable et bon gentilhomme, je parlai une fois à cet effet¹. Il me répondit et avoua très rondement qu'il avait été conduit à cette turpitude par la dureté et l'avarice de son père, mais qu'à présent il y était si habitué qu'il ne pouvait s'en empêcher ; il venait alors d'être surpris en train de voler les bagues d'une dame² au lever de laquelle il s'était trouvé avec beaucoup d'autres. Il me fit souvenir du récit que j'avais entendu faire au sujet d'un autre gentilhomme si bien habitué et formé à ce beau métier au temps de sa jeunesse que, venant ensuite à être maître de ses biens [et] s'étant résolu à abandonner ce trafic, il ne pouvait pourtant pas s'empêcher, s'il passait près d'une boutique où il y eût une chose dont il eût besoin, de la dérober, en se donnant, après, la peine d'envoyer quelqu'un la payer. Et j'en ai vu plusieurs qui étaient si bien instruits et accoutumés à cela que, parmi leurs compagnons eux-mêmes, ils dérobaient couramment des choses qu'ils voulaient rendre.

1. C'est-à-dire : à l'effet de l'en détourner.

2. Florimond de Raemond (successeur de Montaigne au parlement de Bordeaux) avait noté sur son exemplaire des *Essais* qu'il s'agissait de Madame de Candale. Un commentateur moderne * a conjecturé avec vraisemblance qu'il s'agit de Françoise de La Rochefoucauld, femme de Frédéric de Foix, comte de Candale... et principal seigneur du pays bordelais » (note de l'édition Villey, 1978).

Je suis gascon et pourtant il n'y a pas de vice auquel je sois moins entendu. Je le hais un peu plus par tempérament que je ne le condamne par raison : même si je la désire, je ne soustrais aucune chose à personne. Cette région [de la Gascogne] est, à la vérité, un peu plus décriée [de ce point de vue] que les autres de la nation française : nous avons cependant vu, en notre temps, à différents moments, des hommes de bonne famille d'autres contrées entre les mains de la justice parce qu'ils étaient convaincus de beaucoup d'horribles vols. Je crains, au sujet de cette dépravation, qu'il ne faille s'en prendre en une certaine mesure à ce défaut des pères. Et si l'on me répond ce que fit un jour un seigneur de bonne intelligence, [à savoir] que s'il était économe de ses richesses, ce n'était pas pour en tirer un autre profit et un autre usage que de se faire porter honneur et de faire rechercher sa compagnie par les siens, et parce que, l'âge lui ayant enlevé toutes ses forces, c'était le seul remède qui lui restait pour garder de l'autorité dans sa famille et pour éviter de devenir l'objet du mépris et du dédain de tout le monde (en vérité ce n'est pas seulement la vieillesse, mais toute espèce de faiblesse qui, selon Aristote¹, est génératrice de l'avarice) : c'est là quelque chose ; mais c'est un remède à un mal dont on aurait dû éviter la naissance. Un père est bien malheureux s'il ne garde l'affection de ses enfants que grâce au besoin qu'ils ont de son secours – si cela peut s'appeler affection. Il faut se rendre respectable par sa valeur et par ses capacités et aimable par sa bonté et par la douceur de son comportement. Les cendres elles-mêmes d'une riche matière ont leur valeur : quant aux os et aux reliques des personnes dignes d'être honorées, nous avons pris l'habitude de leur garder aussi respect et haute considération. Nulle vieillesse ne peut être si caduque et si rancie pour un personnage qui a passé sa vie avec honneur qu'elle ne soit digne d'être vénérée, et notamment par ses enfants dont il faut avoir formé l'âme à leur devoir par la raison, non par l'indigence et le besoin ni par [la méthode de] la rudesse et de la force,

et errat longe, mea quidem sententia

Qui imperium credat esse gravius aut stabilius

Vi quod fit, quam illud quod amicitia adjungitur².

[et on est loin de la vérité, à mon avis du moins, si l'on croit que l'autorité est plus ferme et plus solidement établie quand elle est fondée sur la force que lorsqu'elle est fondée sur l'affection].

Je condamne toute violence dans l'éducation d'une âme tendre que l'on forme pour l'honneur et la liberté. Il y a je ne sais quoi de servile dans

1. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IV, 3.

2. Térence, *Les Adelphe*, I, 1, v. 40.

la sévérité et dans la contrainte, et j'estime que ce qui ne peut pas se faire par la raison, et par sagesse et habileté, ne se fait jamais par la force. On dit que dans mon tout premier âge, je n'ai jamais tâté du fouet que par deux fois et encore bien mollement. Je devais la pareille aux enfants que j'ai eus ; ils meurent tous en nourrice ; mais Léonor, une seule fille, qui a échappé à cette infortune, a atteint six ans et plus¹ sans qu'on ait employé, pour la diriger ou pour châtier ses fautes d'enfant, autre chose que des paroles, et des paroles bien douces, l'indulgence de sa mère s'y prêtant aisément. Et quand bien même mes espérances à son sujet seraient déçues, il y aurait assez d'autres causes auxquelles nous en prendre sans le reprocher à ma méthode d'éducation qui est, je le sais, juste et naturelle. J'aurais été plus scrupuleux encore en cela avec des garçons, moins nés pour servir et de nature plus libre : j'aurais aimé grossir leur cœur [avec des sentiments] de noblesse et de liberté. Je n'ai pas vu les verges produire d'autre effet que de rendre les âmes plus molles ou plus obstinées dans le mal.

Voulons-nous être aimés de nos enfants ? Voulons-nous leur ôter toute raison de souhaiter notre mort (bien qu'aucune raison d'un aussi horrible souhait ne puisse être juste ni excusable : « *Nullum scelus rationem habet*² » [aucun crime n'est fondé en raison]) ? Arrangeons leur vie raisonnablement avec ce qui est en notre pouvoir. Pour cela, il ne faudrait pas nous marier jeunes au point que notre âge arrive presque à se confondre avec le leur, car cet inconvénient nous plonge dans de grandes difficultés. Je dis cela spécialement pour la noblesse qui est une classe sociale oisive et qui ne vit, comme on dit, que de ses rentes³. Dans les autres catégories sociales, en effet, où la vie est occupée à gagner de l'argent, la pluralité et la présence des enfants auprès de soi, c'est un agencement de la maison : ce sont autant de nouveaux outils et instruments pour s'enrichir.

Je me suis marié à trente-trois ans et j'approuve l'opinion [qui conseille] trente-cinq et qui est, dit-on, d'Aristote⁴. Platon ne veut pas que l'on se marie avant la trentaine⁵, mais il a raison de se moquer de ceux qui font les œuvres du mariage⁶ après cinquante-cinq ans, et il déclare que leurs enfants ne méritent pas d'être nourris et de vivre. Thalès donna en ce domaine les bornes les plus vraies : il répondit à

sa mère, qui le pressait de se marier, qu'il n'était pas encore temps ; puis, ayant commencé à vieillir, qu'il n'était plus temps¹. À propos de toute action importune il faudrait répondre que ce n'est pas le moment opportun.

Les anciens Gaulois estimaient² qu'il était extrêmement répréhensible d'avoir eu des relations charnelles avec une femme avant l'âge de vingt ans et recommandaient particulièrement aux hommes qui voulaient se forner pour la guerre de conserver très longtemps leur virginité parce que les cœurs s'amollissent et se détournent de leur voie du fait de l'accouplement avec les femmes.

Ma hor congiunto à giovinetta sposa

Lieto homai de' figli, era invilito

*Ne gli affetti di padre e di marito*³.

[Mais alors uni à une jeune épouse, joyeux d'avoir des enfants, ses affections de père et de mari avaient amolli son courage.]

L'histoire grecque⁴ remarque, au sujet d'Iecos de Tarente, de Chryso, d'Astylos, de Diopompos et d'autres, que pour maintenir leurs corps en forme pour les épreuves de la course des jeux olympiques, de la lutte et d'autres exercices, ils se privèrent, autant que dura pour eux ce souci, de toute sorte d'acte vénérien.

Moulay-Hassan, roi de Tunis, celui que l'empereur Charles Quint remit sur son trône, attaquait la mémoire de son père auquel il reprochait la fréquentation de ses femmes et qu'il appelait mou, efféminé, faiseur d'enfants⁵.

Dans une certaine contrée des Indes espagnoles, on ne permettait aux hommes de se marier qu'après quarante ans, et pourtant on le permettait aux filles à dix ans⁶.

Si un gentilhomme a trente-cinq ans, il n'est pas encore temps pour lui de laisser la place à son fils qui en a vingt : il est lui-même en état de se montrer et dans des expéditions de guerre et à la cour de son prince ; il a besoin de ses ressources ; il doit certainement en faire une part aux autres, mais une part telle qu'il ne s'oublie pas lui-même pour eux. À celui-là peut légitimement convenir cette réponse que les pères

1. Sources : Diogène Laërce, *Thalès*, I, 26 ; Plutarque, *Propos de table*, III, 6 (trad. Amyot).

2. César, *Guerre des Gaules*, VI, 21 (dans ce passage, il s'agit, en fait des Germains).

3. Le Tasse, *La Jérusalem délivrée*, X, 59.

4. Platon, *Lois*, VIII.

5. P. Jove, *Histoires de son temps*, XXXIII (éd. de 1553). Moulay-Hassan, proclamé roi en 1555, fut détrôné par Barberousse et remplacé sur son trône par Charles Quint ; indignés, ses sujets se révoltèrent sous le commandement de son fils : fait prisonnier, il fut aveuglé (en 1545), mais on le laissa libre de se retirer en Italie où il mourut en 1545.

6. Francisco López de Gómara, *Histoire générale des Indes*, II, 12 (trad. Fumée).

1. Léonor était née en 1571 ; quand Montaigne écrivait cet *Essai*, elle devait avoir huit ans.

2. Tite-Live, XXVIII, 28.

3. Au Moyen Âge et au XVI^e siècle, les rentes représentaient les revenus des propriétés.

4. Aristote, *Politique*, VII, 16. Cf. Érasme, *Apophtegmes*.

5. Platon, *République*, V.

6. Cf. l'expression : elle est enceinte des œuvres de...

ont ordinairement à la bouche : « Je ne veux pas me déshabiller avant d'aller me coucher. »

Mais un père accablé d'années et de maux, privé, du fait de sa faiblesse et de sa santé défaillante, de la société ordinaire des hommes, se fait tort et fait tort aux siens en couvant inutilement un grand tas de richesses. Il est assez bien en état, s'il est sage, pour avoir le désir de « se déshabiller pour se coucher », non pas jusqu'à [ne garder que] sa chemise mais en gardant une robe de nuit bien chaude ; le reste des choses somptueuses, dont il n'a que faire, il doit en gratifier de bon cœur ceux à qui, selon l'ordre naturel, cela doit appartenir. Il est raisonnable et juste qu'il leur en laisse l'usage puisque la nature l'en prive ; s'il fait autrement, il y a sans nul doute en lui de la méchanceté et de la malveillance jalouse. La plus belle des actions de l'empereur Charles Quint fut d'avoir su, à l'imitation de certains anciens de son calibre, reconnaître que la raison nous commande assez « de nous déshabiller » quand nos vêtements nous pèsent et nous gênent, et « de nous coucher » quand nos jambes nous manquent. Il abandonna ses richesses, sa grandeur et sa puissance à son fils¹ lorsqu'il sentit faiblir en lui la solidité et la force [nécessaires] pour conduire les affaires avec la gloire qu'il y avait acquise.

*Solve senescentem mature sanus equum, ne
Pecceat ad extremum ridendus, et ilia ducat².*

[Aie le bon sens de dételer à temps ton cheval vieillissant pour éviter que, trébuchant à la fin et s'essoufflant, il ne soit un objet de risée.]

La faute qui consiste à ne pas savoir reconnaître de bonne heure et à ne pas sentir l'impuissance et l'extrême détérioration que l'âge apporte naturellement et au corps et à l'âme, détérioration qui, à mon avis, est égale [dans les deux] (si l'âme n'en a pas plus de la moitié), a ruiné la réputation de la plupart des grands hommes du monde. J'ai vu, de mon temps, et connu familièrement des personnages de grande autorité qui – c'était facile à voir – avaient beaucoup perdu de cette ancienne capacité que je connaissais par la réputation qu'elle leur avait permis d'acquérir dans leurs meilleures années. J'aurais volontiers souhaité, pour leur honneur, qu'ils fussent retirés dans leur maison, à leur aise et déchargés

1. C'est en 1556 que Charles Quint abdiqua (il laissait la couronne impériale à son frère Ferdinand et l'Espagne à son fils Philippe) et se retira dans le monastère de Yuste (Estrémadure). Les moralistes du xvi^e siècle ont parlé de cette retraite, et notamment Stefano Guazzo, *La Civil Conversatione*.

2. Horace, *Épîtres*, I, 1.

des occupations publiques et guerrières qui n'étaient plus pour leurs épaules. J'ai été autrefois un familier dans la maison d'un gentilhomme veuf et fort vieux, d'une vieillese cependant assez verte¹. Il avait plusieurs filles à marier et un fils déjà en âge de paraître [dans le monde] : cela imposait à sa maison le fardeau de beaucoup de dépenses et de visites étrangères, à quoi il prenait peu de plaisir non seulement parce qu'il avait le souci d'économiser, mais encore plus parce qu'il avait, à cause de l'âge, adopté une forme de vie fort éloignée de la nôtre. Je lui dis un jour, un peu librement, comme j'ai pris l'habitude de le faire, qu'il lui conviendrait mieux de nous faire place et de laisser à son fils sa maison principale (car il n'avait que celle-là qui fût bien garnie et confortable) et de se retirer sur une terre voisine qui lui appartenait, où personne ne viendrait déranger son repos, puisqu'il ne pouvait autrement éviter notre importunité, vu la situation de ses enfants. Il m'en crut par la suite et il s'en trouva bien.

Cela ne veut pas dire que l'on prenne de cette manière à l'égard des enfants un engagement dont on ne puisse plus se dédire. Je leur laisserais, moi qui suis en situation de jouer ce rôle, la jouissance de ma maison et de mes biens, mais en gardant la liberté de changer d'avis s'ils me donnaient un motif de le faire. Je leur en laisserais l'usage parce qu'il ne me serait plus commode ; quant à l'autorité sur les affaires en général, je m'en réserverais autant qu'il me plairait, ayant toujours jugé que ce doit être un grand bonheur pour un vieux père de mettre ses enfants au courant de l'administration de ses affaires, de pouvoir, pendant sa vie, contrôler leur conduite en leur fournissant informations et avis d'après l'expérience qu'il en a, de faire passer lui-même l'ancien honneur et l'ordre de sa maison dans la main de ses successeurs, et d'avoir de cette façon une réponse aux espérances qu'il peut avoir de leur conduite future. Et en vue de ce résultat, je ne voudrais pas fuir leur compagnie ; je voudrais les contrôler² de près, et jouir, selon l'état de mon âge, de leur allégresse et de leurs fêtes.

Au cas où je ne vivrais pas parmi eux (parce que je ne pourrais plus le faire sans gêner leur réunion par la tristesse inhérente à mon âge et par l'importunité de mes maladies), je voudrais du moins vivre près d'eux dans une partie de ma maison, non pas celle qui est la plus en vue, mais celle qui est la plus confortable. Non pas comme j'ai vu [vivre]

1. D'après Florimond de Raemon, il s'agit de Jean de Lusignan, lieutenant du sénéchal d'Agenais (Montaigne dut fréquenter Agen vers 1565, quand La Boétie y était comme officier de justice).

2. « Les esclaireir », dit le texte : nous adoptons la traduction de P. Villey.

il y a quelques années, un doyen de Saint-Hilaire de Poitiers¹, réduit à une telle solitude par l'inconvénient de sa mélancolie que lorsque j'entraï dans sa chambre il y avait vingt-deux ans qu'il n'avait pas fait un seul pas au-dehors ; et pourtant il n'avait nulle gêne ni difficulté pour agir, sauf un rhume qui lui tombait sur la poitrine. C'est à peine si une fois par semaine il voulait permettre que quelqu'un entrât pour le voir : il se tenait toujours enfermé du dedans, seul, dans sa chambre, sauf qu'un valet lui apportait une fois par jour à manger, ne faisant qu'entrer et sortir. Son occupation était de se promener et de lire quelque livre (car il avait quelque connaissance des lettres), obstinément décidé, au demeurant, à mourir dans cette condition de vie comme il fit bientôt après. J'essaierais par de doux rapports d'entretenir en mes enfants une vive amitié et une bienveillance non feinte à mon endroit, ce que l'on obtient aisément dans une nature bien née, car si ce sont des bêtes furieuses, comme notre siècle en produit à foison, il faut les haïr et les fuir comme telles. J'en veux à la coutume qui consiste à interdire aux enfants d'employer le nom de père et leur enjoit d'user d'un autre, qui n'est pas familial, considéré comme plus respectueux, la nature n'ayant d'ordinaire pas suffisamment pourvu à notre autorité ; nous appelons Dieu tout-puissant « père » et nous dédaignons que nos enfants nous appellent de ce nom. C'est aussi une injustice et une sottise que de priver les enfants qui ont grandi de la société familière de leurs pères et de vouloir garder à leur endroit une morgue austère et dédaigneuse, en espérant par là les maintenir dans la crainte et l'obéissance, car c'est une comédie très inutile qui rend les pères odieux aux enfants, et, ce qui est pire, ridicules. Ils ont la jeunesse et les forces dans la main et, par conséquent, le vent² et la faveur du monde, et ils considèrent avec moquerie ces mines fières et tyranniques d'un homme qui n'a plus de sang ni dans le cœur ni dans les veines, véritables épouvantails de chènevière. Quand bien même je pourrais me faire craindre, j'aimerais encore mieux me faire aimer.

Il y a tant de sortes de choses qui font défaut à la vieillesse, tant d'impuissance en elle que le meilleur acquêt qu'elle puisse faire c'est l'affection et l'amour des siens : le commandement et la crainte [à inspirer], ce ne sont plus ses armes. J'ai vu un [de ces pères] dont la jeunesse avait été très autoritaire³. Maintenant que l'âge est venu, quoiqu'il le passe, autant

1. Jean d'Estissac fut doyen de Saint-Hilaire de 1542 à 1571 ; il mourut en 1576. J. Plattard dit que Montaigne le vit sans doute en 1574 lorsqu'il se rendit au camp de Sainte-Hermine.

2. C'est-à-dire : le vent favorable (de l'opinion), la faveur.

3. D'après une note de Florimond de Raemon, il s'agit de Germain-Gaston de Foix, marquis de Trans, et père du comte de Gursou dont il a été question (Livre I, chap. XXI et XXV).

que possible, en bonne santé, il frappe, il mord, il jure ; [il est] le plus tempétueux maître [de maison] de France ; il se ronge de souci et de vigilance : tout cela n'est qu'une farce à laquelle la famille elle-même conspire : de l'usage qui est fait de son grenier, de sa cave et même de sa bourse, d'autres ont la meilleure part pendant qu'il en garde les clefs dans sa gibecière plus précieusement que ses yeux. Pendant qu'il se réjouit de l'économie et de la pauvreté de sa table, tout le monde mène une vie déréglée dans divers réduits de sa maison, en jouant et en dépensant – et en s'amusant à raconter des histoires sur sa vaine colère et son inutile prévoyance. Chacun est en sentinelle contre lui. Si, par hasard, quelque petit serviteur s'attache à sa personne, on en fait immédiatement l'objet de ses soupçons : travers auquel la vieillesse mord¹ d'elle-même très facilement. Que de fois il s'est vanté à moi de la bride qu'il imposait aux siens et de l'exacte obéissance et du respect qu'il recevait d'eux ; comme il voyait clair dans ses affaires !

*Ille solus nescit omnia*².

[Lui seul ignore tout.]

Je ne connais pas un homme qui puisse apporter plus de qualités et naturelles et acquises, propres à conserver l'autorité de maître, qu'il ne le fait ; et pourtant il est déchu de cette autorité comme un enfant. C'est pourquoi, parmi beaucoup de situations semblables que je connais, j'ai choisi son cas parce qu'il est le plus exemplaire.

Il y aurait là matière à une discussion d'école : cet homme est-il mieux ainsi ou autrement ? Quand il est présent, tout cède devant lui. Et on laisse à son autorité [libre et] vain cours en ne lui résistant jamais ; on le croit, on le craint, on le respecte tout son saoul. Congédie-t-il un valet ? Celui-ci fait son paquet, le voilà parti ; mais hors de sa présence seulement. Les pas de la vieillesse sont si lents, les sens si troubles, qu'il vivra et fera son service dans la maison même, pendant un an, sans être aperçu. Puis, quand le moment est venu, on fait venir une lettre de loin qui implore pitié, supplie, est pleine de promesses de mieux faire : par ce moyen on fait rentrer le valet en grâce. Monsieur fait-il quelque marché ou quelque lettre qui déplaît³ ? On fait disparaître la lettre et on imagine bientôt après beaucoup de causes pour excuser le défaut d'exécution ou de réponse. Aucune des lettres venant de l'extérieur n'étant apportée à lui le premier, il ne voit que celles qu'il semble avantageux qu'il connaisse. Si par hasard il s'en empare, comme il a pour

¹ Se laisse prendre, si l'on veut.

² Térence, *Les Adelphe*, IV, 2.

³ Entendons : qui déplaît à son entourage.

habitude de se reposer sur certaine personne [du soin] de les lui lire, on y trouve immédiatement ce qu'on veut, et on fait dire à tel [homme], qui en réalité l'injurie dans la lettre, qu'il lui demande pardon. Il ne voit finalement ses affaires que sous forme d'une image arrangée, faite à dessein et qui le satisfait autant qu'on peut : on veut éviter d'éveiller son humeur chagrine et sa colère. J'ai vu, sous des formes différentes, d'assez nombreux gouvernements de maisons longs, constants et qui avaient un résultat tout pareil.

Les femmes sont toujours naturellement portées à être en désaccord avec leurs maris ; elles saisissent à deux mains tous les prétextes de leur faire la guerre ; la première excuse [trouvée] leur sert de complète justification. J'en ai vu une qui dérobaît gros à son mari afin, disait-elle à son confesseur, de faire plus grassement ses aumônes. Fiez-vous à cette pieuse distribution ! Nul maniement [d'affaires] ne leur semble avoir assez de dignité s'il vient d'une concession du mari. Il faut qu'elles l'usurpent ou par ruse ou par force, et toujours injustement, pour lui donner de la grâce et de l'autorité. Quand, comme dans le cas dont je parlais, elles ont affaire contre un pauvre vieillard, et pour des enfants, alors elles empoignent ce prétexte et en servent leur passion en s'en faisant un mérite, et, comme si elles étaient victimes d'un esclavage commun avec leurs enfants, elles complotent facilement contre sa domination et son gouvernement. [Quant aux enfants], si ce sont des mâles grands et vigoureux, ils subornent aussi promptement, en employant force ou faveur, et maître d'hôtel et intendant et tout le reste. Les hommes qui n'ont ni femme ni fils tombent dans ce malheur plus difficilement, mais plus cruellement aussi et plus indignement. Caton l'Ancien disait en son temps qu'autant on avait de serviteurs, autant on avait d'ennemis¹. Voyez si, compte tenu de la différence de pureté de son siècle au nôtre, il n'a pas voulu nous donner cet avertissement que femme, fils et valet, c'étaient autant d'ennemis pour nous. Il est bien utile, quand nous sommes dans la décrépitude, que cet âge nous fournisse le doux bienfait de ne pas percevoir et ne pas savoir [ce qui se passe] et de la facilité à nous laisser tromper. Si nous avions une prise sur la vérité, qu'advierait-il de nous, particulièrement en ce temps où les juges qui ont à trancher nos différends sont habituellement partisans de la jeunesse et sont intéressés ?

À supposer que cette tromperie échappe à ma vue, il ne m'échappe pas du moins que l'on peut très bien me tromper. Et l'on ne dira jamais assez

1. Sénèque, *Lettres à Lucilius*, XLVII ; cf. Érasme, *Adages*, II, III, 51.

quel est le prix d'un ami et comme c'est autre chose que ces unions civiles¹. L'image même [de l'amitié] que je vois chez les bêtes, si pure, avec quelle piété je la respecte !

Si les autres me trompent, je ne me trompe du moins pas moi-même en allant m'estimer² capable de me préserver de leur tricherie ni en me rongant la cervelle pour me rendre capable de le faire. Je me sauve de semblables trahisons en me réfugiant en moi-même, non pas avec une curiosité pleine de trouble et d'agitation, mais plutôt en évitant de penser à cela et avec la résolution de ne pas y penser. Quand j'entends parler de la situation de quelqu'un, je ne m'attarde pas sur son cas ; je tourne immédiatement les yeux vers moi pour voir comment je suis à ce sujet. Tout ce qui le concerne me regarde. Ce qui lui arrive m'avertit et attire mon attention de ce côté-là. Tous les jours et à toutes les heures nous disons d'un autre ce que nous dirions plus justement de nous si nous savions aussi bien replier notre regard [vers nous] que l'étendre [sur les autres]. Beaucoup d'auteurs font tort de cette manière à la défense de leur cause en courant à la légère à la rencontre de la cause qu'ils attaquent et en lançant à leurs ennemis des traits bien faits pour leur être relancés³.

Feu Monsieur le Maréchal de Monluc⁴, ayant perdu son fils qui était mort dans l'île de Madère, bon gentilhomme, à la vérité, et qui donnait de grandes espérances, donnait de l'importance, parmi ses autres regrets, en s'entretenant avec moi, au déplaisir et au crève-cœur qu'il ressentait de ne s'être jamais livré à lui en toute confiance et [il disait que,] du fait de ce comportement paternel fait de gravité, de mine affectée, il avait perdu l'avantage d'apprécier et bien connaître son fils, et aussi de lui déclarer l'extrême affection qu'il lui portait et le beau jugement qu'il faisait de sa valeur. « Et ce pauvre garçon, disait-il, n'a rien vu de moi qu'une physionomie renfrognée et pleine de mépris et a emporté cette conviction que je n'ai su ni l'aimer ni l'estimer selon son mérite. Pour qui gardais-je la révélation de la singulière affection que je lui portais dans mon âme ? N'était-ce pas lui qui aurait dû en avoir tout le plaisir et toute la gratitude ? Je me suis contraint et tourmenté pour garder ce vain masque, et en agissant ainsi j'ai perdu le plaisir de m'entretenir avec lui et en même temps son affection, qu'il ne peut m'avoir portée que bien froidement puisqu'il n'a jamais reçu de moi que rudesse ni connu qu'une

1. C'est-à-dire : les mariages.

2. Le texte de Montaigne est : « je ne me pippe pas moy mesme à m'estimer capable... »

3. L'édition de 1595 ajoute ici : « plus avantageusement ».

4. Blaise de Monluc, qui a laissé ses souvenirs intitulés *Commentaires*, était mort en 1577 et son fils, en 1566. À remarquer que ce passage se relie non au paragraphe antérieur (qui a été introduit après 1588) mais à ce qui le précède.

manière tyrannique. » Je trouve que cette plainte était très juste et raisonnable car, comme je le sais par une trop certaine expérience, il n'y a aucune consolation aussi douce dans la perte de nos amis que celle que nous apporte le fait de savoir que nous n'avons rien oublié de leur dire et d'avoir eu avec eux une parfaite et entière communication¹.

Je m'ouvre aux miens – tant que je puis – et je leur exprime très volontiers l'état de mes dispositions et de mon jugement envers eux, comme envers tout un chacun. Je me hâte de me faire connaître et de me présenter, car je ne veux pas qu'on s'y trompe, de quelque côté que ce soit².

Parmi les coutumes particulières qu'avaient nos anciens Gaulois, d'après ce que dit César³, il y avait, entre autres, celle-ci : les enfants ne se présentaient devant leurs pères et n'osaient se trouver en public en leur compagnie que lorsqu'ils commençaient à porter les armes, comme s'ils voulaient dire qu'alors le moment était venu que les pères les admissent comme leurs compagnons et leurs familiers.

J'ai vu encore une autre sorte d'erreur de jugement chez quelques pères de mon temps qui ne se contentent pas d'avoir privé pendant leur longue vie leurs enfants de la part qu'ils auraient dû avoir de leurs fortunes, mais qui laissent encore après eux à leurs femmes cette même autorité sur tous leurs biens, et le pouvoir d'en disposer à leur fantaisie. Et j'ai connu tel seigneur⁴, l'un des premiers officiers de notre couronne, ayant l'espérance légale de plus de cinquante mille écus de rente, qui est mort nécessairement et accablé de dettes, âgé de plus de cinquante ans, sa mère dans son extrême décrépitude jouissant encore de tous ses biens à la suite des dispositions prises par le père qui avait pour sa part vécu plus de quatre-vingts ans. Cela ne me semble nullement raisonnable.

Pour cette raison je trouve qu'un homme dont les affaires vont bien a peu d'avantage à aller chercher une femme qui lui donne la charge d'une grande dot ; il n'y a pas de dette étrangère qui apporte plus de ruine aux maisons : mes prédécesseurs ont habituellement suivi ce conseil à leur avantage, et moi aussi. Mais ceux qui nous déconseillent les épouses riches, de peur qu'elles soient moins traitables et moins reconnaissantes, se trompent en faisant perdre quelque réel avantage à cause

1. Dans ce passage, Montaigne fait allusion à son amitié avec La Boétie. L'édition de 1595 ajoute du reste : « Ô mon amy ! En vaux-je mieux d'en avoir le goust, ou si j'en vaux moins ? J'en vaux certes bien mieux. Son regret me console et m'honore... »

2. C'est-à-dire : en bien ou en mal.

3. César, *Guerre des Gaules*, VI, 18.

4. Florimond de Raemond avait noté : « il [Montaigne] parle de feu Maréchal de Montmorency, fils aîné de M. le Connétable. » Ce François de Montmorency était mort en 1579 âgé d'un peu moins de cinquante ans (il était né en 1530). Son père était mort en 1567 et sa mère ne mourra qu'en 1586. P. Villey signale que les ressources liquides furent laissées à la disposition de la mère.

d'une aussi frivole conjecture. À une femme déraisonnable il ne coûte pas plus de passer par-dessus une raison que par-dessus une autre. Elles s'aiment le mieux quand elles ont le plus de tort. L'injustice les allèche, comme l'honneur de leurs actions vertueuses allèche celles qui sont bonnes, et, de ce fait, elles sont d'autant meilleures qu'elles sont plus riches, comme [d'autres] sont plus volontiers et plus fièrement chastes parce qu'elles sont belles.

Il est juste et raisonnable de laisser l'administration des affaires aux mères pendant que les enfants n'ont pas l'âge requis par les lois pour en assurer la charge ; mais le père les a bien mal élevés s'il ne peut pas espérer qu'à l'âge légal ils auront plus de sagesse et de compétence que sa femme, vu la faiblesse ordinaire du sexe. Il serait toutefois, à la vérité, bien plus contraire à la nature de faire dépendre les mères du pouvoir de décision de leurs enfants. On doit leur donner largement de quoi maintenir leur train de vie selon la condition de leur maison et de leur âge parce que la gêne et l'indigence sont beaucoup plus malséantes et plus difficiles à supporter pour elles que pour les mâles ; il faut plutôt en faire porter le poids aux enfants qu'à la mère.

En général la plus saine distribution de nos biens, quand nous mourons, me semble être de les laisser répartir selon l'usage du pays. Les lois y ont mieux pensé que nous, et il vaut mieux les laisser se tromper dans le choix qu'elles font que de nous hasarder témérairement à nous tromper dans le nôtre. Ces biens ne sont pas proprement nôtres puisque, d'après une règle civile écrite et sans nous, ils sont destinés à des successeurs déterminés. Et encore que nous ayons quelque liberté d'aller au-delà, j'estime qu'il faut un grand motif et un motif bien apparent pour nous amener à enlever à quelqu'un ce que son sort lui avait acquis et à quoi la justice commune l'appelait, et que c'est abuser de façon déraisonnable de cette liberté que de la mettre au service de nos fantaisies frivoles et personnelles. Mon sort m'a fait la grâce de ne pas m'avoir présenté des raisons qui auraient pu me tenter et détourner mon affection de la commune et légitime règle. Je vois des gens envers qui c'est du temps perdu que d'employer un long soin de bons offices¹ : un mot reçu de travers efface le mérite de dix ans. Heureux celui qui se trouve là au bon moment pour flatter leurs désirs lors du dernier passage ! La plus récente action l'emporte : ce ne sont pas les meilleurs et les plus fréquents services rendus, mais les plus récents et ceux de ce moment-là qui obtiennent le succès. Ce sont des gens qui jouent de

1. Entendons, comme l'indique la phrase suivante : pour faire rentrer en grâce l'héritier légitime qui a dit un mot mal pris par le testateur.

leurs testaments comme de pommes ou de verges pour récompenser ou pour châtier chaque action de ceux qui ont des prétentions [à l'héritage]. [Le testament] est une chose de trop longue conséquence et de trop d'importance pour qu'elle soit ainsi promenée à chaque instant : c'est une chose que les sages établissent une fois pour toutes en considérant la raison et les coutumes publiques.

Nous prenons trop à cœur les « substitutions masculines¹ ». Et nous nous proposons de donner une éternité ridicule à nos noms. Nous donnons aussi trop d'attention aux vaines conjectures de l'avenir que nous donnent les esprits puérils. Peut-être aurait-on fait une injustice en me déplaçant de mon rang² parce que j'avais été le plus lourd et le plus inintelligent, et que je mettais le plus de temps à suivre ma leçon et que j'y prenais le moins de goût non seulement parmi tous mes frères, mais parmi tous les enfants de la province, que cette leçon fût un exercice intellectuel ou un exercice physique. C'est de la sottise de faire des choix extraordinaires sur la foi de ces divinations dans lesquelles nous sommes si souvent déçus. Si on peut manquer à cette règle³ et corriger les destins dans les choix qu'ils ont faits de nos héritiers, on le peut avec le plus d'apparence de raison à cause de quelque remarquable et énorme difformité corporelle, défaut durable, inamendable et, pour nous qui donnons une grande importance à la beauté, très préjudiciable.

L'amusant dialogue du législateur de Platon⁴ avec ses concitoyens fera honneur à ce passage : « Comment donc, disent-ils parce qu'ils sentent leur fin proche, ne pourrions-nous pas disposer de ce qui est à nous en faveur de qui il nous plaira ? Ô dieux, quelle cruauté qu'il ne nous soit pas loisible, selon que les nôtres nous auront servis durant nos maladies, durant notre vieillesse, dans nos affaires, de leur donner plus ou moins selon notre idée ! » À quoi le législateur répond de cette manière : « Mes amis, vous qui devez sans doute bientôt mourir, il est difficile et que vous vous connaissiez et que vous connaissiez ce qui est à vous, suivant l'inscription de Delphes. Moi qui fais les lois, j'estime que ni vous n'êtes à vous ni n'est à vous ce dont vous jouissez. Vous et vos biens, vous êtes à votre famille, tant passée que future. Mais et votre famille et vos biens sont encore plus à l'État⁵. C'est pourquoi si quelque

flatteur dans votre vieillesse ou votre maladie, ou si quelque passion vous sollicite sans raison sérieuse de faire un testament injuste, je vous en préserverai. Mais ayant égard et à l'intérêt général de la cité et à celui de votre famille, j'établirai des lois et je ferai comprendre, comme cela est raisonnable, que l'intérêt particulier doit céder à l'intérêt commun. Allez-vous-en paisiblement et de bon cœur là où l'humaine condition vous appelle fatalement. C'est à moi qui suis impartial, qui, autant que je peux, me préoccupe du bien général, d'avoir soin de ce que vous laissez. »

Revenant à mon sujet¹, il me semble, je ne sais pourquoi, que, sous toutes les formes, l'autorité n'est nullement due aux femmes sur des hommes, sauf l'autorité maternelle et naturelle, si ce n'est pour le châtiment de ceux qui, du fait de quelque disposition fiévreuse, se sont volontairement soumis à elles ; mais cela ne concerne pas les vieilles femmes, dont nous parlons ici. C'est la justesse de cette considération qui nous a fait créer et donner cours si volontiers à cette loi – que nul ne vit jamais – qui prive les femmes de la succession de notre couronne [royale]², et il n'y a guère de seigneuries au monde où elle ne soit alléguée, comme ici, avec une apparence de raison qui lui donne autorité ; mais le hasard lui a donné plus de crédit en certains lieux que dans les autres. Il est dangereux de laisser au jugement des femmes la distribution de notre succession selon le choix qu'elles feront des enfants, qui est à tous les coups injuste et bizarre. Car l'appétit déréglé et le goût malade qu'elles ont au temps de leurs grossesses, elles l'ont en tout temps dans l'âme. On les voit communément s'attacher aux plus faibles et aux plus mal bâtis, ou à ceux, si elles en ont, qui sont encore pendus à leur cou, car, comme elles n'ont pas assez de force de jugement pour choisir et adopter ce qui le mérite, elles se laissent habituellement emporter là où les empreintes de la nature sont le plus seules, tout comme les animaux qui ne reconnaissent leurs petits que pendant qu'ils sont encore attachés à leur mamelle.

1. disposition par laquelle on appelle un ou plusieurs héritiers à succéder pour que celui que l'on a institué le premier ne puisse pas aliéner les biens soumis à la substitution (P. Villey).

2. Entendons : de mon rang d'ainé.

3. La règle énoncée au début du paragraphe précédent ajouté après 1588.

4. Platon, *Lois*, XI.

5. « Au public », dit le texte. On pourrait dire comme Montaigne, plus loin, « l'intérêt général de la cité » : la cité antique, c'est l'État moderne.

1. Après la longue addition postérieure à 1588 (deux pages plus haut : En général la plus saine distribution des biens...) Montaigne revient à la question du pouvoir des femmes dans l'administration des biens de la famille.

2. La Loi salique, écrite une première fois sous Clovis, puis sous Charlemagne, excluait les femmes de la succession à la terre, exclusion étendue à la couronne sous les Valois. La question était d'actualité vers 1576-1580 – Bodin avait fait l'apologie de cette loi dans sa *République* (1576) –, car on pensait qu'Henri III n'aurait pas d'enfants. P. Villey fait remarquer que prendre parti pour cette loi c'était se déclarer en fait « pour le Béarnais comme successeur éventuel au trône ». En 1580, moment où Montaigne écrit, on ne voyait sans doute pas si loin : il défend seulement cette loi comme raisonnable.

Au demeurant il est aisé de voir par expérience que cette affection naturelle à laquelle nous attribuons tant de force a des racines bien faibles. Pour un très léger profit [pour elles], nous arrachons tous les jours leurs propres enfants des bras de leurs mères et nous leur faisons prendre les nôtres en charge : nous leur faisons abandonner les leurs à quelque nourrice chétive à qui nous ne voulons pas confier les nôtres, ou à quelque chèvre ; nous leur défendons non seulement de les allaiter, quelque danger qu'ils en puissent encourir, mais encore d'en prendre le moindre soin, pour s'employer entièrement au service des nôtres. Et on voit chez la plupart d'entre elles bientôt naître sous l'effet de l'habitude une affection bâtarde, plus vive que l'affection naturelle, et une plus grande préoccupation de la sauvegarde des enfants empruntés que de leurs propres enfants. Et si j'ai parlé des chèvres c'est parce qu'il est habituel autour de chez moi de voir les paysannes, lorsqu'elles ne peuvent nourrir leurs enfants au sein, appeler les chèvres à leur secours ; j'ai actuellement à mon service deux laquais qui ne têtèrent pas plus de huit jours du lait de femme. Ces chèvres sont immédiatement accoutumées à venir allaiter ces petits enfants ; elles reconnaissent leur voix quand ils crient et accourent auprès d'eux : si on leur en présente un autre que leur nourrisson, elles le refusent ; et l'enfant en fait de même pour une autre chèvre. J'en vis un l'autre jour à qui on enleva la sienne parce que son père n'avait fait que l'emprunter à l'un de ses voisins : il ne put jamais se mettre à téter l'autre chèvre qu'on lui amena et il mourut sans nul doute de faim. Les bêtes¹ changent et altèrent l'affection naturelle aussi aisément que nous.

Je crois, à propos du récit que fait Hérodote² sur une certaine région de la Libye où il dit qu'on y a des relations libres³ avec les femmes, mais que l'enfant, quand il a la force de marcher, trouve son père en celui vers lequel, dans la foule, son inclination naturelle porte ses premiers pas, je crois, dis-je, que cela ne se fait pas sans de fréquentes erreurs.

Maintenant, quand je considère cette simple raison que nous avons d'aimer nos enfants parce que nous les avons engendrés, raison pour laquelle nous les appelons d'autres nous-mêmes, il me semble qu'il y a bien une autre production venant de nous qui ne soit pas de moindre valeur, car ce que nous engendrons par l'âme, les enfantements de notre esprit, de notre cœur, de notre capacité, sont produits par une plus noble partie que

le corps et sont plus nôtres : nous sommes à la fois père et mère dans cette génération ; ces enfants-ci nous coûtent bien plus cher, et nous apportent plus d'honneur s'ils ont quelque chose de bon. La valeur de nos autres enfants est, en effet, bien plus leur que nôtre ; la part que nous y avons est bien légère, mais de ceux-ci toute la beauté, toute la grâce et toute la valeur sont nôtres. Pour cette raison ils nous représentent et donnent de nous une image bien plus vive que les autres.

Platon ajoute¹ que ce sont dans ce cas des enfants immortels qui immortalisent leurs pères et même les déifient, comme [cela s'est produit] par exemple, pour Lycurgue, Solon, Minos.

Les Histoires étant pleines d'exemples de l'amour habituel des pères pour leurs enfants, il ne m'a donc pas semblé hors de propos d'en choisir aussi quelqu'un de cet amour-ci.

Héliodore, ce bon évêque de Tricca, aime mieux perdre le rang éminent, religieux, le profit d'une prélature aussi vénérable que de perdre sa fille², fille qui dure encore, bien gracieuse, mais pourtant peut-être un peu trop soigneusement et mollement parée pour une fille ecclésiastique et sacerdotale, et de façon trop amoureuse.

Il y eut un Labienus à Rome, personnage de grande valeur et de grand prestige et qui, entre autres qualités, était excellent en toute sorte de littérature³ : il était, je crois, fils de ce grand Labienus, le premier des lieutenants qui furent sous le commandement de César dans la guerre des Gaules et qui, par la suite, s'étant jeté dans le parti du grand Pompée, s'y maintint très valeureusement jusqu'au moment où César le vainquit en Espagne. Le Labienus dont je parle eut beaucoup d'envieux à cause de sa valeur, et, comme c'est vraisemblable, il eut les courtisans et les favoris des empereurs comme ennemis de sa liberté et des sentiments paternels qu'il gardait encore contre la tyrannie – sentiments dont on peut croire qu'il avait coloré ses écrits et ses livres. Ses adversaires poursuivirent devant le magistrat, à Rome, et obtinrent de faire condamner plusieurs de ses ouvrages, auxquels il avait donné de l'éclat, à être brûlés. Ce fut par lui que commença ce type nouveau de sanction qui par la suite fut continué contre d'autres et qui consistait à punir de mort les écrits eux-mêmes et les études. Il n'y avait pas assez de moyens et de matière pour la cruauté si nous n'y ajoutions pas des choses que la nature a exemptées de tout sentiment et de toute souffrance, comme

1. Plutarque, *De l'amour et charité naturelle des pères envers leurs enfants*, 100.

2. Hérodote, *Histoires*, IV, 153.

3. Le texte est : « on s'y mesle aux femmes indifféremment ».

1. Platon, *Phèdre*, 258 (trad. Ficin).

2. La fille de cet Héliodore d'Émèse, c'est son roman l'*Histoire éthiopique* (trad. Amyot), ou *Théagène et Chariclée*. Tricca : ville de Thessalie.

3. Sénèque le Rhéteur, *Controverses*, V (début).

la réputation et les inventions de notre esprit, et si nous n'allions pas communiquer les maux corporels aux sciences et aux monuments des Muses. Labienus ne put donc pas supporter cette perte ni de survivre à cette œuvre si précieuse sortie de lui ; il se fit porter et enfermer vivant dans le tombeau de ses ancêtres et là il trouva le moyen à la fois de se tuer et s'enterrer. Il est difficile de montrer quelque autre affection paternelle plus forte que celle-là. Cassius Severus, homme très éloquent et qui le connaissait intimement, en voyant brûler ses livres, criait que par la même sentence on aurait dû le condamner en même temps à être brûlé vif car il portait et conservait dans sa mémoire tout ce qu'ils contenaient.

Pareil malheur arriva à Greuntius Cordus¹ accusé d'avoir loué dans ses livres Brutus et Cassius. Ce sénat vil, servile et corrompu – et qui méritait un maître pire que Tibère – condamna ses écrits au feu ; il fut heureux de les accompagner dans leur mort et se tua en se privant de nourriture.

Le bon Lucain était condamné [à mort] par ce gremlin² de Néron³ : aux derniers moments de sa vie, quand la plus grande partie de son sang s'était déjà écoulée par les veines des bras qu'il avait fait ouvrir par son médecin pour mourir, et que le froid, ayant saisi les extrémités de ses membres, commença à approcher les parties vitales [de son corps], la dernière chose qu'il garda en sa mémoire ce furent certains des vers de son livre sur la guerre de Pharsale qu'il récitait ; et il mourut en ayant ces dernières paroles à la bouche. Cela, qu'était-ce donc sinon un tendre et paternel congé qu'il prenait de ses enfants ! Cela ne reproduisait-il pas les adieux que nous faisons aux nôtres et les embrassements par lesquels nous les étreignons en mourant, et n'était-ce pas un effet de l'inclination naturelle qui nous remet en mémoire, en cette extrémité, les choses qui nous ont été les plus chères pendant notre vie ?

Pensons-nous qu'Épicure qui, en mourant, tourmenté comme il dit par les pires douleurs de la colique, trouvait sa consolation dans la beauté de sa doctrine qu'il laissait aux hommes⁴, aurait reçu autant de bonheur d'enfants nombreux, bien doués et bien élevés, s'il en avait eu, qu'il en recevait de la production de ses riches écrits ? et que, s'il avait eu à choisir de laisser après lui un enfant contrefait et idiot ou un livre sot et inepte, il n'aurait pas plutôt choisi – et non seulement lui, mais tout

homme ayant de pareilles capacités – d'encourir le premier malheur que l'autre ? Ce serait peut-être de l'impiété chez saint Augustin (par exemple), dans l'hypothèse où on lui proposerait d'un côté d'enterrer ses écrits, dont notre religion reçoit un si grand profit, ou [, de l'autre,] d'enterrer ses enfants, au cas où il en aurait¹, s'il n'aimait pas mieux enterrer ses enfants.

Quant à moi, je ne sais pas si je n'aimerais pas mieux de beaucoup en avoir produit un, parfaitement bien formé, par mon commerce avec les Muses que par mon commerce avec ma femme.

À cet enfant-ci [, mes *Essais*,] tel qu'il est, ce que je donne, je le donne entièrement et irrévocablement, comme on donne aux enfants corporels : ce peu de bien que je lui ai fait n'est plus à ma disposition ; il peut savoir bon nombre de choses que je ne sais plus et tenir de moi ce que je n'ai pas retenu et qu'il faudrait que, tout comme un étranger, je lui empruntasse, en cas de besoin.

Il est plus riche que moi, si je suis plus sage que lui.

Il y a peu d'hommes s'adonnant à la poésie qui ne se féliciteraient pas davantage d'être pères de l'*Énéide* que du plus beau garçon de Rome et qui ne supporteraient pas plus aisément une perte que l'autre, car, selon Aristote, de tous les ouvriers c'est précisément le poète qui est le plus amoureux de son ouvrage². Il est difficile de croire qu'Épaminondas qui se vantait³ de laisser pour toute postérité des filles qui feraient un jour honneur à leur père (c'était les deux nobles victoires qu'il avait remportées sur les Lacédémoniens) aurait volontiers consenti à les échanger contre les plus belles filles de toute la Grèce, ou qu'Alexandre et César aient jamais souhaité être privés de la grandeur de leurs glorieux faits de guerre pour avoir l'avantage d'avoir des enfants et héritiers, quelque parfaits et accomplis qu'ils pussent être ; vraiment je doute fort que Phidias ou un autre excellent statuaire eût autant aimé la préservation et la longue vie de ses enfants selon la nature qu'il l'eût fait d'une statue excellente, qu'après un long travail et avec une lente application il aurait artistement achevée. Quant aux passions coupables et folles qui ont quelquefois enflammé d'amour les pères pour leurs filles ou les mères pour leurs fils, il s'en trouve aussi de semblables dans cette autre sorte de parenté : témoin ce que l'on raconte de Pygmalion⁴ qui, ayant

1. P. Villey signale que saint Augustin avait des enfants comme nous l'apprennent ses *Confessions*, que Montaigne n'avait sans doute pas lus.

2. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, IX, 7.

3. Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, XV, 25.

4. Sculpteur légendaire de Chypre. La légende ajoute que Pygmalion eut un fils de cette statue : il s'appela Paphos et fonda la ville de ce nom dédiée aux amours.

1. Il s'agit de Cremutius Cordus ; voir Tacite, *Annales*, IV, 54.

2. « Ce coquin » dit le texte : le mot est devenu trop faible en français moderne.

3. Tacite, *Annales*, IV, 54.

4. Cicéron, *De finibus*, II, 35 et Diogène Laërce, X, 22.

sculpté une statue de femme d'une beauté extraordinaire, devint si éperdument saisi par l'amour forcené de cette œuvre sienne que les dieux, pour lui montrer leur faveur dans cette folle passion, durent en faire une femme vivante,

Tentatum mollescit ebur, positoque rigore

*Subsedet digitis*¹.

[Il touche l'ivoire qui, perdant sa dureté, s'amollit et cède sous ses doigts.]

1. Ovide, *Métamorphoses*, X, v. 283. Jean de Meun, dans *Le Roman de la Rose*, a longuement raconté l'histoire de Pygmalion (v. 20781 à 21180), d'après Ovide, lui aussi.